

# AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES



## GUIDE D'INFORMATION DÉCLARATION DE STATUT FAMILIAL

### Tu t'es séparé? Tu as la garde d'enfant(s)?

---

**Formulaire :**    **1040**    **Déclaration de statut familial**

Tu dois remplir ce formulaire pour informer l'Aide financière aux études d'une séparation de fait ou d'une garde d'enfants. Pour qu'un enfant soit considéré à ta charge, il doit vivre avec toi au moins 25 % du temps.

Tu dois fournir ce formulaire si aucun jugement de garde d'enfants n'a été entériné par la cour ou si toi et ton ex-conjoint avez convenu de modifier les modalités entourant la garde de votre ou de vos enfants. La signature de l'autre parent est, par conséquent, obligatoire.

Il n'est pas nécessaire de remplir ce formulaire si les deux parents de l'enfant vivent ensemble.

Pour être valide, ce formulaire doit obligatoirement être signé par un commissaire à l'assermentation. Ce service est disponible au 1304.